



## Ordonnance de télécom CRTC 2024-154

Version PDF

Ottawa, le 9 juillet 2024

### Bell Canada – Approbation de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve** les demandes tarifaires suivantes :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire et description</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Bell Canada	AMT 986 Tarif général – Modification à la politique d'annulation pour les services Liaisons SIP et Voix IP hébergé	24 mai 2024	9 juillet 2024
Bell Canada	AMT 7696 Tarif général – Modifications à la politique d'annulation pour certains services d'affaires	24 mai 2024	9 juillet 2024

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général